

Section 1 – IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ**Nom de la matière**SOLVANT DE NETTOYAGE QSOL^{MC} 300**Numéro de pièce**

6660

SynonymesSiloxanes cycliques, ramifiés ou linéaires complètement méthylés (*VMS, Volatile Methyl Siloxane*).**Usage du produit**

Pour nettoyer et dégraisser les pièces métalliques. Pour nettoyer le matériel d'impression. Le solvant de nettoyage QSOL^{MC} 300 est composé de siloxanes cycliques complètement méthylés qui ne participent pas aux réactions photochimiques atmosphériques, et qui sont donc exclus de la définition de COV (composé organique volatil) réglementé en vertu de la réglementation fédérale, provinciale et d'État. Ce solvant se qualifie à la Spécification militaire américaine de détail MIL-PRF-32295 pour les nettoyeurs non-aqueux, à faible teneur en COV, exempts de polluants atmosphériques dangereux (*HAP, Hazardous Air Pollutants*) et il figure dans la liste militaire américaine (*U.S. Military Qualified Products List, QPL*). Si ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres produits, consulter les Fiches de données de sécurité de ces produits.

Restrictions d'utilisation

Aucune connue.

FABRICANT

Safety-Kleen Systems, Inc.
42 Longwater Drive
Norwell, MA 02061-9149, U.S.A.

FOURNISSEUR (Canada)

Safety-Kleen Canada, Inc.
25 Regan Road
Brampton, Ontario L7A 1B2 Canada

www.safety-kleen.com

Téléphone : 1-800-669-5740

N° de téléphone en cas d'urgence : 1-800-468-1760

Date de la version

11 janvier 2021

Remplace la version du

11 décembre 2020

Date de la version originale1^{er} décembre 1989**Section 2 – IDENTIFICATION DES DANGER**

Classification conforme à l'Annexe 1 du *Règlement sur les produits dangereux (RPD) (DORS/2015-17) (Canada)* et à l'alinéa (d) du 29 CFR 1910.1200 (États-Unis).

Liquides inflammables, Catégorie 4

Toxicité pour certains organes cibles, expositions répétées, Catégorie 2

Éléments du SGH sur les étiquettes**Symboles****Mention d'avertissement**

Avertissement

Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : SOLVANT DE NETTOYAGE QSOL^{MC} 300

ID FDS : 82836 FR

Mention(s) de danger

Liquide combustible

Risque présumé d'effets graves pour des organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (poumons)

Conseil(s) de prudence

Prévention

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation. Ne pas fumer. Porter des gants/vêtements de protection et de l'équipement de protection des yeux/du visage. Ne pas inhaler la poussière, la fumée, les gaz, les vapeurs, le brouillard.

Intervention

EN CAS D'INCENDIE : Utiliser du dioxyde de carbone, de la mousse classique, de la poudre extinctrice, de l'eau pulvérisée ou du brouillard d'eau. Obtenir des soins médicaux en cas de malaise.

Stockage

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Élimination

Éliminer le contenu/contenant conformément à la réglementation locale, régionale, nationale, internationale.

Autres dangers

Aucun connu.

Section 3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

N° CAS	Nom du composant	Pourcentage
541-02-6	Décaméthylcyclopentasiloxane	97,5-100
69430-24-6	Diméthylcyclosiloxanes	0-3

Section 4 – MESURES DE PREMIERS SECOURS

Inhalation

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Obtenir de soins médicaux.

Peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin/obtenir des soins médicaux. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant l'utilisation.

Yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer. Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin/obtenir des soins médicaux.

Ingestion

EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Symptômes/effets les plus importants

Aigus

On ne dispose d'aucune information sur des effets nocifs importants.

Retardés

Peut provoquer des lésions pulmonaires.

Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : SOLVANT DE NETTOYAGE QSOL^{MC} 300

ID FDS : 82836 FR

Indication de la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Administrer un traitement symptomatique et de soutien. Le traitement peut varier selon l'état de la victime et les particularités de l'incident. Appeler au 1-800-468-1760 pour obtenir de l'information supplémentaire.

Section 5 – MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

Dioxyde de carbone, mousse classique, poudre extinctrice, eau pulvérisée ou brouillard d'eau.

Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser de jets d'eau à haute pression.

Dangers spéciaux posés par le produit chimique

Liquide et vapeurs combustibles. Éviter la friction, l'électricité statique et les étincelles. La vapeur est plus lourde que l'air. Les vapeurs ou les gaz peuvent prendre feu à des sources inflammables éloignées et faire un retour de flamme. Les contenants vides peuvent contenir des résidus du produit. L'écoulement aux égouts peut créer un risque d'incendie ou d'explosion.

Produits de combustion dangereux

Les produits de décomposition et de combustion peuvent être toxiques. La combustion peut produire du formaldéhyde, du dioxyde de silicium, du monoxyde de carbone et des composés organiques non identifiés.

Mesures à prendre en cas d'incendie

Déplacer les contenants du lieu de l'incendie si cela peut être fait sans risque. Refroidir les contenants avec de l'eau pulvérisée longtemps après l'extinction de l'incendie. Combattre l'incendie depuis une distance maximale ou utiliser des supports à tuyaux autonomes ou des lances à régulation. Évacuer immédiatement en cas d'augmentation du son provenant de la soupape de sécurité ou en cas de changement de couleur des réservoirs causé par l'incendie. Éviter d'inhaler la matière ou les sous-produits de la combustion. Rester au vent et éviter les zones en contrebas. Appliquer de l'eau depuis un endroit protégé ou à distance sécuritaire. Endiguer en vue d'une élimination ultérieure.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive (APRA) et de l'équipement de protection complet sont requis en cas d'incendie.

Section 6 – MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Porter des vêtements et de l'équipement de protection individuelle, voir la Section 8. Éviter le rejet dans l'environnement.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Retirer toutes les sources d'inflammation. Ne pas toucher le produit déversé accidentellement ni marcher dessus. Colmater la fuite, si cela peut se faire sans risque. Porter l'équipement de protection et fournir les mécanismes techniques précisés à la SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE. Isoler la zone dangereuse. Empêcher le personnel non indispensable et non équipé de protection de pénétrer dans la zone. Ventiler la zone et éviter de respirer la vapeur ou le brouillard. De la mousse supprimant l'émission de vapeurs peut être utilisée pour réduire les vapeurs. Contenir le déversement de façon à empêcher la contamination des eaux de surface et des égouts. Contenir le déversement sous forme liquide en vue d'une récupération éventuelle ou absorber avec une matière sorbante compatible et pelleter à l'aide d'un outil anti-étincelle propre dans un contenant pouvant être scellé pour l'éliminer. De plus, en cas de gros déversement : L'eau pulvérisée peut réduire la vapeur, mais elle ne peut pas empêcher l'inflammation dans les espaces clos. Endiguer à bonne distance du déversement liquide pour le recueillir et l'éliminer plus tard.

Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : SOLVANT DE NETTOYAGE QSOL^{MC} 300

ID FDS : 82836 FR

Section 7 – MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sécurité de manutention

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles ou des flammes. Lorsque des mélanges inflammables peuvent être présents, utiliser de l'équipement sécuritaire pour de tels endroits. Utiliser des outils antiétincelles propres et de l'équipement antidéflagrant. Les contenants métalliques, notamment les camions et les wagons-citernes, doivent être mis à la masse et placés en métallisation lors du transfert du produit. Ne pas inhaler la vapeur ou le brouillard. Utiliser dans un endroit bien ventilé. Éviter le contact avec les yeux, la peau, les vêtements et les chaussures. Ne pas fumer en utilisant ce produit.

Conditions de sécurité de stockage, y compris les incompatibilités

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Garder le contenant hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé et lors du transport. Stocker les contenants à une température inférieure à 30°C (85°F). Stocker les contenants dans un endroit sec et frais. Ne pas mettre sous pression, découper, braser, souder, percer ni meuler les contenants. Tenir les contenants à l'écart de la chaleur, des flammes, des étincelles, de l'électricité statique ou d'autres sources d'inflammation. Les contenants vides peuvent contenir des résidus du produit et peuvent être dangereux. Voir la SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT pour y trouver des renseignements sur le Groupe d'emballage.

Incompatibilités

Éviter les matières fortement oxydantes.

Section 8 – CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition des composants

Le Canada, l'ACGIH, l'OSHA et le NIOSH n'ont élaboré de limites d'exposition pour aucun des composants de ce produit.

ACGIH – Valeurs limites d'exposition TLV – Indices biologiques d'exposition BEI (*Biological Exposure Indices*)

Des valeurs limites biologiques ne sont attribuées à aucun des composants de ce produit.

Contrôles d'ingénierie

Fournir une ventilation adéquate par aspiration à la source. Lorsqu'une ventilation générale adéquate n'est pas disponible, employer des enceintes isolées de sécurité, une ventilation par aspiration à la source ou d'autres installations techniques.

Mesures de protection individuelle, telles que l'emploi d'équipements de protection individuelle

Protection des yeux et du visage

Porter des lunettes de sécurité. Une protection supplémentaire telle que des lunettes de protection, un écran facial ou un respirateur peut être nécessaire selon l'usage prévu et les concentrations de vapeurs ou de brouillard. Il est recommandé d'avoir une douche oculaire d'urgence et des douches de décontamination d'urgence. Le port des lentilles de contact n'est pas recommandé.

Protection des voies respiratoires

Utiliser des cartouches de filtre à particules de la série P- ou R- et anti-vapeurs organiques homologuées par le NIOSH lorsque la concentration de vapeur ou de brouillard dépasse les limites d'exposition applicables. La protection offerte par les respirateurs à adduction d'air filtré est limitée. Ne pas utiliser de respirateur de la série N-. Le choix et l'emploi de l'équipement de protection respiratoire doivent être conformes à la norme générale de l'industrie de l'OSHA (*OSHA General Industry Standard*) 29 CFR 1910.134 aux États-Unis ou à la norme de la CSA Z94.4 au Canada.

Recommandations sur les gants

Lorsqu'il y a risque de contact avec la peau, porter des gants de protection imperméables aux produits chimiques ; l'emploi de gants de caoutchouc naturel (latex) ou de gants équivalents n'est pas recommandé. Afin d'éviter le contact prolongé ou répété avec le produit lorsqu'il y a risque de déversements et de projections, porter un écran facial, des bottes, un tablier, une combinaison complète ou d'autres vêtements adéquats de protection contre les produits chimiques.

Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : SOLVANT DE NETTOYAGE QSOL^{MC} 300

ID FDS : 82836 FR

Équipement de protection

L'équipement de protection individuelle doit être choisi en fonction des conditions d'utilisation de cette matière. Une évaluation des dangers présents dans l'aire de travail relativement aux besoins en EPI doit être effectuée par un professionnel qualifié conformément aux exigences réglementaires. L'EPI suivant doit être considéré comme le minimum requis : lunettes de sécurité, gants et sarrau de laboratoire ou tablier.

Section 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES
--

Apparence	Liquide clair et incolore	État physique	Liquide
Odeur	Inodore	Couleur	Clair, incolore
Seuil olfactif	Non disponible	pH	Non disponible
Point de fusion	-38°C (-36°F) (Environ)	Point d'ébullition	210°C (410°F)
Intervalle des points d'ébullition	Non disponible	Point de congélation	Non disponible
Vitesse d'évaporation	< 1 (Acétate de butyle = 1)	Inflammabilité (solide, gaz)	Non disponible
Température d'auto-inflammation	Non disponible	Point d'éclair	77°C (170°F) (Environ)
Limite inférieure d'explosivité	Non disponible	Température de décomposition	Non disponible
Limite supérieure d'explosivité	Non disponible	Pression de vapeur	1,3 mm Hg à 20°C (68°F) (Environ)
Densité de vapeur (air=1)	Non disponible	Densité relative (eau=1)	0,95 (Eau = 1)
Solubilité dans l'eau	(Insoluble)	Coefficient de partage : n-octanol/eau	Non disponible
Viscosité	Non disponible	Viscosité cinématique	Non disponible
Solubilité (Autre)	Non disponible	Masse volumique	7,9 lb/gallon US (950 g/L)

Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : SOLVANT DE NETTOYAGE QSOL^{MC} 300

ID FDS : 82836 FR

Composés organiques volatils (Tel que réglementé) 100 % en masse ; 7,9 lb/gallon US ; 950 g/L. Conformément au 40 CFR Partie 51.100(s) Pression de vapeur des COV à 20°C =1,3 mm Hg ; Non photochimiquement réactif

Le solvant de nettoyage QSOL^{MC} 300 est composé de siloxanes cycliques complètement méthylés qui ne participent pas aux réactions photochimiques atmosphériques, et qui sont donc exclus de la définition de COV (composé organique volatil) réglementé en vertu de la réglementation fédérale, provinciale et d'État. Ce produit a été homologué comme solvant détenant une attestation d'innocuité environnementale (*Clean Air Solvent*), puisqu'il a réussi une analyse chimique effectuée par le laboratoire du *South Coast Air Quality Management District* (SCAQMD) de la Californie. Il respecte l'exigence 1171 relative aux composés organiques volatils (VOC) dans les exploitations utilisant des solvants de nettoyage (*Solvent Cleaning Operations*). Le produit est conforme aux exigences relatives aux solvants exemptés du règlement américain intitulé *Bay Area Air Quality Management District (BAAQMD) Regulation 8, Rule 16*, parce que la solution nettoiyante est composée de siloxanes ramifiés, cycliques ou linéaires complètement méthylés (*VMS, Volatile Methyl Siloxane*).

Section 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Aucun risque de réactivité n'est attendu.

Stabilité chimique

Stable à des températures et pressions normales.

Risque de réactions dangereuses

Ne polymérisera pas dans des conditions de température et pression normales.

Conditions à éviter

Chaleur, étincelles ou flammes et matières incompatibles.

Matières incompatibles

Éviter les matières fortement oxydantes.

Produits de décomposition dangereux

Aucun à des températures et pressions normales. Voir aussi la SECTION 5 : PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX.

Section 11 – DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies d'exposition probables

Respiratoire

Ce produit contient un composé de siloxane pouvant dégager des vapeurs de formaldéhyde lorsqu'il est exposé à des températures dépassant 150°C (302°F) en présence d'air. Le formaldéhyde pose un risque de cancer connu, provoque de l'irritation et une sensibilisation de l'appareil respiratoire, irrite la gorge et est extrêmement toxique.

Cutanée

On ne dispose d'aucune information sur des effets nocifs importants.

Oculaire

On ne dispose d'aucune information sur des effets nocifs importants.

Orale

On ne dispose d'aucune information sur des effets nocifs importants.

Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : SOLVANT DE NETTOYAGE QSOL^{MC} 300

ID FDS : 82836 FR

Toxicité aiguë et chronique

Analyse des composants - DL50/CL50

Les composants de cette matière ont fait l'objet d'un examen dans diverses sources ; les paramètres ultimes choisis que voici sont publiés :

Décaméthylcyclopentasiloxane (541-02-6)

Oral DL50 Rat > 24 134 mg/kg

Diméthylcyclosiloxanes (69430-24-6)

Oral DL50 Rat > 16 mL/kg ; Dermique DL50 Lapin > 16 ml/kg

Données sur la toxicité du produit

Estimation de la toxicité aiguë

Oral	> 2000 mg/kg
------	--------------

Effets immédiats

On ne dispose d'aucune information sur des effets nocifs importants.

Effets retardés

Peut provoquer des lésions pulmonaires.

Données sur l'irritation/corrosivité

Peut provoquer une irritation de la peau et des yeux. Peut irriter les voies respiratoires.

Sensibilisation respiratoire

On ne dispose d'aucune information sur le produit.

Sensibilisation cutanée

On ne dispose d'aucune information sur le produit.

Cancérogénicité des composants

Aucun des composants de ce produit n'est répertorié par l'ACGIH, le CIRC, le NTP, le DFG ou l'OSHA.

Ce produit contient un composé de siloxane pouvant dégager des vapeurs de formaldéhyde lorsqu'il est exposé à des températures dépassant 150°C (302°F) en présence d'air. Le formaldéhyde est un cancérogène connu.

Mutagénicité pour les cellules germinales

D'après les meilleurs renseignements dont on dispose actuellement, aucune mutagénicité connue n'est associée à ce produit.

Données sur les effets tumorigènes

D'après les meilleurs renseignements dont on dispose actuellement, aucune tératogénicité connue n'est associée à ce produit.

Toxicité pour la reproduction

D'après les meilleurs renseignements dont on dispose actuellement, aucune toxicité connue pour la reproduction n'est associée à ce produit.

Toxicité pour certains organes cibles – Exposition unique

On ne dispose d'aucune information sur des effets nocifs importants.

Toxicité pour certains organes cibles – Exposition répétée

Lésions pulmonaires.

Danger par aspiration

On ne dispose d'aucune information sur le produit.

Troubles médicaux existants pouvant être aggravés par l'exposition

Les troubles médicaux peuvent comprendre des troubles respiratoires.

Données supplémentaires

On ne dispose d'aucune information supplémentaire.

Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : SOLVANT DE NETTOYAGE QSOL^{MC} 300

ID FDS : 82836 FR

Section 12 – DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicologie

En vertu du *California Code of Regulation*, la toxicité pour les organismes aquatiques se détermine à l'aide d'un titrage biologique aigu sur 96 heures. Une matière est non dangereuse si la CL50 est > 500 mg/L. Ce produit a réussi le titrage biologique et est considéré comme étant non dangereux.

Analyse des composants – Toxicité aquatique

On ne dispose d'aucune donnée de la LOLI sur l'écotoxicité des composants de ce produit.

Persistence et dégradabilité

Il n'est pas attendu que ce produit persiste dans l'environnement.

Potentiel de bioaccumulation

Il n'est pas attendu que cette matière s'accumule biologiquement.

Mobilité

Il est attendu que la mobilité soit élevée dans le sol.

Section 13 – DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION DU PRODUIT

Méthodes d'élimination

Éliminer conformément à tous les règlements fédéraux, provinciaux, d'État et locaux applicables. Des règlements pourraient aussi s'appliquer aux contenants vides. La responsabilité de l'élimination correcte de la matière résiduelle incombe à son propriétaire. Contacter Safety-Kleen en ce qui concerne le recyclage ou l'élimination correct.

Section 14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Information sur le DOT américain :

DOT Expéditions autres qu'en vrac (inférieures ou égales à 119 gallons US)

Appellation réglementaire : *Cleaning Compounds (decamethylcyclopentasiloxane)* (Non réglementé par le DOT américain)

Expéditions en vrac

Appellation réglementaire : *COMBUSTIBLE LIQUID, N.O.S.* (Contient : *Decamethylcyclopentasiloxane*)

Classe de risque : *Combustible liquid*

N° UN/NA : NA1993

Groupe d'emballage : III

Plaque(s)-étiquette(s) requise(s) : *Combustible liquid*

Information de l'IATA : Non réglementé à titre de marchandise dangereuse.

Information de l'IMDG : Non réglementé à titre de marchandise dangereuse.

Information sur le TMD canadien : Non réglementé à titre de marchandise dangereuse.

International Bulk Chemical Code (recueil international de règles sur les transporteurs de produits chimiques)

Cette matière ne contient aucun des produits chimiques tenus d'être identifiés en tant que produits chimiques dangereux en vrac en vertu du Code IBC.

Section 15 – INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Règlements canadiens

LCPE – Liste des substances d'intérêt prioritaire

Aucun des composants de ce produit ne figure dans la liste.

Substances appauvrissant la couche d'ozone

Aucun des composants de ce produit ne figure dans la liste.

Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : SOLVANT DE NETTOYAGE QSOL^{MC} 300

ID FDS : 82836 FR

Conseil canadien des ministres de l'environnement – Recommandations pour la qualité des sols

Aucun des composants de ce produit ne figure dans la liste.

Conseil canadien des ministres de l'environnement – Recommandations pour la qualité de l'eau

Aucun des composants de ce produit ne figure dans la liste.

Réglementation fédérale des États-Unis

Aucun des composants de ce produit n'est répertorié en vertu de l'article 302 de la SARA (40 CFR 355 Appendice A), de l'article 313 de la SARA (40 CFR 372.65), de la CERCLA (40 CFR 302.4), de l'alinéa (d) de la TSCA, ou ne nécessite un plan de sécurité du procédé (*process safety plan*) de l'OSHA.

Article 311/312 de la SARA (40 CFR 370 Sous-parties B et C) : Catégories de déclaration

Inflammable ; Toxicité pour certains organes cibles

Loi américaine intitulée *California Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986 (Proposition 65)*

Non répertorié en vertu de la Proposition 65 de la Californie.

Analyse des composants – Inventaire

Décaméthylcyclotrasiloxane (541-02-6)

É-U	CAN	AU	CN	UE	JP - ENCS	JP - ISHL	KR KECI - Annexe 1		KR KECI - Annexe 2
Oui	LIS	Oui	Oui	EIN	Oui	Oui	Oui		Non
KR - REACH CCA		MX	NZ	PH	TH-TECI	TW	VN (Projet)		
Non		Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui		

Diméthylcyclotrasiloxanes (69430-24-6)

É-U	CAN	AU	CN	UE	JP - ENCS	JP - ISHL	KR KECI - Annexe 1		KR KECI - Annexe 2
Oui	LIS	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui		Non
KR - REACH CCA		MX	NZ	PH	TH-TECI	TW	VN (Projet)		
Non		Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui		

Section 16 – AUTRES INFORMATIONS

Classement des dangers selon la NFPA

Santé : 1 Incendie : 2 Instabilité : 0

Échelle des dangers : 0 = Minime 1 = Léger 2 = Modéré 3 = Grave 4 = Sévère

Résumé des changements

Mise à jour des énoncés sur les COV des Sections 1 et 10.

Clé/légende

ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists (États-Unis) ; ADR - European Road Transport (Europe) ; AU - Australie ; BEI - Biological Exposure Indices (indices biologiques d'exposition) ; BOD - Biochemical Oxygen Demand (DBO - demande biochimique en oxygène) ; C - Celsius ; CAN - Canada ; CA/MA/MN/NJ/PA – Californie / Massachusetts / Minnesota / New Jersey / Pennsylvanie ; CAS - Chemical Abstracts Service (États-Unis) ; CERCLA - Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act (États-Unis) ; CE – Commission européenne (EC - European Commission) ; CEE - Communauté économique européenne (anciennement) aujourd'hui : UE - Union européenne ; CFR - Code of Federal Regulations (États-Unis) (code des règlements fédéraux) ; EU - European Union (UE – Union européenne) ; CIRC - Centre International de Recherche sur le Cancer (IARC - International Agency for Research on Cancer) ; CLP - Classification, Labelling, and Packaging (États-Unis) (classification, étiquetage et emballage) ; CN - Chine ; CPR - Controlled Products Regulations (RPC - Règlement sur les produits contrôlés) (Canada) ; DBO - demande biochimique en

Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : SOLVANT DE NETTOYAGE QSOL^{MC} 300

ID FDS : 82836 FR

oxygène (*BOD - Biochemical Oxygen Demand*) ; DFG - *Deutsche Forschungsgemeinschaft* (Allemagne) ; DL50/CL50 – Dose létale 50/Concentration létale 50 (*DL50/CL50 - Lethal Dose 50/Lethal Concentration 50*) ; DOT - *Department of Transportation* (États-Unis) ; DSD - *Dangerous Substance Directive* (États-Unis) (signalisation des substances Dangereuses) ; LIS - *Domestic Substances List* (LIS - Liste intérieure des substances) (Canada) ; EC - *European Commission* (CE – Commission européenne) ; EEC - *European Economic Community* (anciennement), aujourd'hui : EU – *European Union*, CEE - Communauté économique européenne (anciennement), aujourd'hui : UE - Union européenne ; EIN - *European Inventory* (Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes) ; EINECS - *European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances* (Europe) (Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes) ; ENCS - *Japan Existing and New Chemical Substance Inventory* (inventaire japonais des substances chimiques existantes et nouvelles) ; EPA - *Environmental Protection Agency* (États-Unis) (agence des États-Unis pour la protection de l'environnement) ; États américains (MA – Massachusetts, MN – Minnesota, NJ - New Jersey, PA – Pennsylvanie, CA - Californie) ; É-U – États-Unis (*US – United States*) ; EU - *European Union* (UE - Union européenne) ; F - Fahrenheit ; IARC - *International Agency for Research on Cancer* (CIRC - Centre International de Recherche sur le Cancer) ; IATA - *International Air Transport Association* (Association du Transport Aérien International) ; ICAO - *International Civil Aviation Organization* (OACI - Organisation de l'aviation civile internationale) ; IDL - *Ingredient Disclosure List* (LDI - Liste de divulgation des ingrédients) (Canada) ; IDLH - *Immediately Dangerous to Life and Health* (présentant un danger immédiat pour la vie ou la santé) ; IMDG - *International Maritime Dangerous Goods* ; ISHL - *Japan Industrial Safety and Health Law* (Loi japonaise sur la santé et la sécurité) ; IUCLID - *International Uniform Chemical Information Database* (base de données internationales pour des informations chimiques uniformes) ; JP - Japon ; KECI - *Korea Existing Chemicals Inventory* (inventaire coréen des produits chimiques existants) ; KECL – *Korea Existing Chemicals List* (liste coréenne des produits chimiques existants) ; Kow - coefficient de partage octanol-eau (*Kow - Octanol/water partition coefficient*) ; Kow - *Octanol/water partition coefficient* (Kow - coefficient de partage octanol-eau) ; KR – *Korea* (Corée) ; DL50/CL50 - *Lethal Dose 50/Lethal Concentration 50* (DL50/CL50 – Dose létale 50/Concentration létale 50) ; LDI - Liste de divulgation des ingrédients (Canada) (IDL - *Ingredient Disclosure List*) ; LEL - *Lower Explosive Limit* (LIE - limite inférieure d'explosivité) ; LES - Liste extérieure des substances (Canada) (*NLIS – Non-Domestic Substance List*) ; LIE - limite inférieure d'explosivité (*LEL - Lower Explosive Limit*) ; LIS - Liste intérieure des substances (Canada) (*LIS Domestic Substances List*) ; LLV - *Level Limit Value* ; LOLI - *List Of Lists*TM (liste des listes) - *ChemAdvisor's Regulatory Database* ; MAK - *Maximum Concentration Value in the Workplace* (valeurs de concentration maximales en milieu de travail) ; MEL - *Maximum Exposure Limits* (LSE - limites supérieures d'exposition) ; MX – Mexique ; NLIS – *Non-Domestic Substance List* (LES - Liste extérieure des substances) (Canada) ; NFPA - *National Fire Protection Agency* (États-Unis) ; NIOSH - *National Institute for Occupational Safety and Health* (États-Unis) ; NJTSR - *New Jersey Trade Secret Registry* (États-Unis) ; NTP - *National Toxicology Program* (États-Unis) ; NZ – Nouvelle-Zélande ; OACI - Organisation de l'aviation civile internationale (*ICAO - International Civil Aviation Organization*) ; OSHA - *Occupational Safety and Health Administration* (États-Unis) ; PEL - *Permissible Exposure Limit* (PEL – Limite d'exposition admissible) ; PH - Philippines ; RCRA - *Resource Conservation and Recovery Act* (États-Unis) ; REACH - *Registration, Evaluation, Authorisation, and restriction of Chemicals* (enregistrement, évaluation, autorisation et restrictions des produits chimiques) ; RID - *European Rail Transport* (Transport ferroviaire) (Europe) ; RPC - Règlement sur les produits contrôlés (Canada) (*CPR - Controlled Products Regulations*) ; RTECS - *Registry of Toxic Effects of Chemical Substances*[®] (États-Unis) ; SARA - *Superfund Amendments and Reauthorization Act* (États-Unis) ; SIMDUT - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (Canada) (*WHMIS - Workplace Hazardous Materials Information System*) ; STEL - *Short-term Exposure Limit* (limite d'exposition de courte durée) ; STEV - *Short-term Exposure Value* (valeur STEL - valeur limite pour une exposition de courte durée) ; TCCA – *Korea Toxic Chemicals Control Act* (loi coréenne sur le contrôle des produits chimiques toxiques) ; TDG - *Transportation of Dangerous Goods* (TMD - Transport de marchandises dangereuses) (Canada) ; TMD - Transport de marchandises dangereuses (Canada) (*TDG - Transportation of Dangerous Goods*) ; TH-TECI - Thaïlande - *FDA Existing Chemicals Inventory* (TECI) (Inventaire des produits chimiques existants en Thaïlande, FDA) ; TLV - *Threshold Limit Value* (TLV ou VLE – Valeur limite d'exposition, Canada et Mexique) ; TLV-TWA - valeur limite d'exposition pondérée en fonction du temps (*TWAEV - time-weighted average exposure value*) ; TPQ – *Threshold Planning Quantity* (quantité seuil prévue) ; TQ - *Threshold Quantity* (quantité seuil) ; TSCA - *Toxic Substances Control Act* (États-Unis) ; TW – Taiwan ; TWA - *Time Weighted Average* (moyenne pondérée en fonction du temps) ; TWAEV - *time-weighted average exposure value* (TLV-TWA - valeur limite d'exposition pondérée en fonction du temps) ; UE - Union européenne, (*EU - European Union*) ; UEL - *Upper Explosive Limit* (LES - limite supérieure d'explosivité) ; UN/NA - *United Nations/North American* (Nations Unies/Amérique du Nord) ; US - *United States* (É-U – États-Unis) ; VLE – Valeur limite d'exposition (Canada et Mexique) ; VN NCI (Projet) - *Vietnam National Chemicals Inventory* (NCI) (inventaire national des produits chimiques du Vietnam) (Projet) ; WHMIS - *Workplace Hazardous Materials Information System* (SIMDUT - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail) (Canada).

Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : SOLVANT DE NETTOYAGE QSOL^{MC} 300

ID FDS : 82836 FR

Autres informations

Avis de non responsabilité

L'utilisateur assume tout risque se rattachant à l'utilisation de ce produit. Au meilleur de notre connaissance, les renseignements figurant dans la présente sont exacts. Toutefois, Safety-Kleen se dégage de toute responsabilité quelle qu'elle soit relative à l'exactitude ou au caractère complet des renseignements fournis dans la présente. Aucune représentation ou garantie, explicite ou implicite, du caractère de la qualité marchande ou de la convenance à une fin particulière ou de toute autre nature n'est exprimée par la présente en ce qui concerne les renseignements ou le produit auquel se rapportent lesdits renseignements. Les données contenues dans cette fiche s'appliquent au produit tel qu'il est fourni à l'utilisateur.